

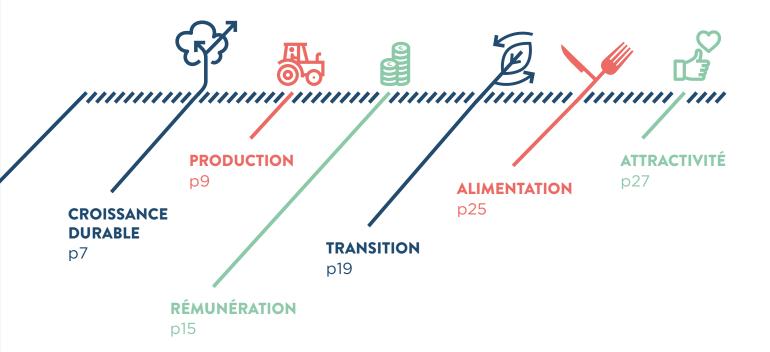
À la veille de ce nouveau quinquennat, l'agriculture est en mesure de retrouver sa place dans la société française avec une mission lisible et clairement affichée: produire pour nourrir les populations tout en contribuant à lutter contre le réchauffement climatique.

Nous, agriculteurs de la FNSEA, abordons ce moment décisif avec une ligne ferme qui fonde notre conviction et notre engagement: faisons de l'agriculture une source de solutions en matière d'alimentation, d'énergie, de lutte contre le changement climatique et de protection de la nature.

Mesdames et Messieurs les candidats, les femmes et hommes qui s'engagent dans des projets agricoles méritent toute votre confiance, ils attendent votre soutien et répondront à vos espoirs.

SOMMAIRE

6 axes, 30 propositions.















Replacer les femmes et les hommes au cœur du projet agricole



La période de 5 ans qui débutera à l'issue des élections présidentielle et législatives de 2022 représentera, pour l'agriculture française, un moment charnière. Un moment charnière comme rarement les agricultrices et les agriculteurs en ont connu par le passé. Un moment charnière qui définira, pour les décennies suivantes, la capacité de notre pays, et plus largement de l'Union Européenne, à assurer sa souveraineté alimentaire. Un moment charnière pour ancrer la place et le rôle nouveau que la société confie à ses porteurs de projets agricoles.

Depuis quelques années, une inflexion a été perceptible dans l'approche des sujets agricoles non seulement par les pouvoirs publics mais aussi par nos concitoyens.

La crise COVID de ces deux dernières années a accentué ce mouvement en créant une nouvelle prise de conscience : le rôle des agricultrices et des agriculteurs de nos territoires est essentiel pour assurer à notre pays, sa souveraineté alimentaire. Une souveraineté alimentaire qui, du fait des confinements successifs, a retrouvé son rang de véritable priorité politique. Les Français ont d'ailleurs très rapidement et largement salué le rôle des « combattants de la deuxième ligne » : ceux qui, après les soignants, permettaient à la population d'assurer ses besoins vitaux.

Cette prise de conscience a permis de remettre l'ouvrage sur le métier en actant une nouvelle loi EGALIM 2 tant il apparaissait, aux yeux de tous, que la répartition de la valeur au sein des filières n'était toujours pas satisfaisante. Pour défendre une production sur nos territoires, il faut des producteurs. Et pour que des femmes et des hommes s'engagent dans des projets agricoles, il faut des perspectives de revenu : une évidence souvent oubliée depuis plusieurs années !

Cette prise de conscience a aussi permis de faire ressurgir au grand jour le besoin des territoires ruraux de disposer de facteurs d'attractivité pour conforter et accueillir les activités économiques. Les Français qui quittent les villes et aspirent à une vie nouvelle à la campagne attendent des services, une véritable vie locale, des infrastructures adéquates. Les agriculteurs qui y vivent depuis toujours aussi! Le Manifeste pour des Ruralités Vivantes signé par 36 organisations liste les mesures phares attendues par les acteurs de nos territoires.

Enfin, cette prise de conscience aura eu l'immense mérite de remettre sur le devant de la scène l'acte premier des agriculteurs : produire. Pour nourrir la population, il faut produire. Produire de manière durable, mais produire! Une façon nouvelle de sortir de la logique de stigmatisation des pratiques des agriculteurs, et d'engager des politiques d'accompagnement pour gérer au mieux le virage de la transition agroécologique. Une façon nouvelle d'aborder la lutte contre le changement climatique en agissant pour que l'agriculture soit une solution et non une contrainte.

À la sortie de cette période, et à la veille de ce quinquennat, force est de constater que l'agriculture semble être en mesure de retrouver sa place dans la société française avec une mission lisible et clairement affichée: produire pour nourrir la population tout en contribuant à lutter contre le réchauffement climatique.

Cette mission affirmée, il est maintenant nécessaire de se donner les moyens de la réaliser, car si le constat est posé, les réponses continuent de se faire attendre. Des conditions de réussite s'imposent. Un programme clair est impératif. Nous attendons de chacun des candidats un engagement sur les mesures proposées pour conduire à la souveraineté alimentaire française et européenne. Vous trouverez dans les pages suivantes les mesures les plus essentielles et urgentes.

Ce corps de propositions a été construit, à la FNSEA, avec une ligne ferme, une ligne qui fonde notre conviction et notre engagement : la priorité première est de replacer les femmes et les hommes qui portent les projets agricoles au cœur des politiques publiques.

La réponse aux défis économiques, démographiques et écologiques qui s'offrent à l'agriculture passe par la capacité des agricultrices et des agriculteurs à s'adapter, à innover, à faire évoluer leurs pratiques et leurs modèles d'exploitation. Elle passe aussi par l'arrivée de nouveaux agriculteurs, issus ou non du milieu agricole, qui apportent un regard nouveau, des idées nouvelles. Elle passe par la transformation de l'environnement des exploitations qui doit, lui-aussi, être en capacité d'accompagner différemment les exploitants, que ce soit en termes d'investissement, de conseil ou encore de formation.

Replacer les femmes et les hommes au cœur des politiques agricoles, c'est défendre un modèle agricole à la française. Un modèle fondé sur des exploitations à taille humaine. Mais ce modèle ne peut résister qu'en étant volontariste pour redonner des perspectives de revenu à tous ceux qui veulent entreprendre. Organiser le cadre d'un partage de la valeur ajoutée au sein des filières ou mener une politique de compétitivité ambitieuse pour permettre aux agriculteurs de tirer un revenu digne doit être un cap intangible. Nous n'attirerons pas des forces vives en laissant la question du revenu agricole de côté.

Replacer les femmes et les hommes au cœur des politiques agricoles, c'est surtout faire confiance à celles et ceux qui s'engagent en agriculture dans un projet économique, bien sûr, mais aussi dans un projet de vie, d'acteur de la ruralité. Appuyons-nous sur eux pour passer ce virage. Un virage que nous, à la FNSEA, considérons comme une opportunité pour faire de l'agriculture un fournisseur de solutions en matière d'alimentation, d'énergie, de lutte contre le changement climatique et de protection de la nature.

Mesdames et Messieurs les candidats, la souveraineté alimentaire française et européenne passe par les femmes et hommes qui s'engagent et qui s'engageront dans des projets agricoles.

Ils méritent votre confiance, ils attendent votre soutien et répondront à vos espoirs!

Christiane LambertPrésidente de la FNSEA





CROISSANCE DURABLE

Créer les conditions d'une croissance agricole durable en Europe.



La France doit défendre une vision durable, productive et harmonisée de l'agriculture européenne.

L'Union Européenne (UE) est la première puissance agricole mondiale. Cette place, l'agriculture européenne la doit aux objectifs clairs impulsés depuis 1962 : accroître la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix raisonnables aux consommateurs. Néanmoins, ces objectifs sont depuis de nombreuses années mis à mal par une concurrence internationale de plus en plus féroce qui permet d'importer dans le marché commun des produits qui ne respectent pas les règles communautaires, déstabilisant fortement les productions européennes et notamment françaises aux hauts niveaux d'exigences sociales, sanitaires et environnementales. Ce poids structurel est encore plus préjudiciable face aux différentes propositions stratégiques (« Farm to Fork », « Green deal »...) qui projettent d'impulser à notre agriculture une logique « décroissante ». Face à des besoins alimentaires mondiaux qui obligeront à doubler la production alimentaire d'ici 2050, la France a l'obligation morale de défendre une vision durable, productive et harmonisée de l'agriculture européenne au sein d'une dynamique d'échanges internationaux loyaux. Le grand défi alimentaire européen sera donc double : protéger notre planète tout en édictant un cadre communautaire qui ne fragilise pas les agriculteurs européens. À l'heure de la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE), la question des clauses miroirs sociales et environnementales, qui obligeraient à une réciprocité de normes dans les échanges internationaux, semble être un objectif politique atteignable. Il s'agit de se saisir de cette opportunité collective, pour promouvoir une nouvelle orientation économique de l'agriculture, intégrant pleinement les caractéristiques sociales et environnementales des produits alimentaires. au service d'un monde plus juste et vertueux et au service d'une agriculture européenne qui contribue aux grands équilibres alimentaires mondiaux.



Imposer au niveau européen des « mesures miroirs » à l'ensemble des produits agricoles importés

en intégrant obligatoirement aux accords de libre-échange des clauses miroirs, sociales et, environnementales pour des échanges commerciaux plus justes et loyaux et en réformant les règles et contrôles applicables en matière de limites maximales de résidus (LMR) qui s'imposent directement aux produits importés. Il est aussi indispensable d'intégrer l'agriculture au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) ou à minima exclure le secteur des engrais.

02

Redonner une ambition de croissance durable aux stratégies « Farm to Fork », « Biodiversité » et « Green deal »

au regard des défis géostratégiques et alimentaires mondiaux, afin d'en faire des outils au service du développement et du rayonnement du modèle agricole européen.

03

Permettre une politique d'étiquetage de l'origine des produits alimentaires ambitieuse au niveau européen

en révisant le règlement INCO (information du consommateur) pour rendre obligatoires les informations relatives à l'origine géographique des produits.

04

Accélérer l'harmonisation européenne des règles sociales et environnementales

notamment en matière de salaire minimum, de travail détaché, de bien-être animal ou d'utilisation de produits phytopharmaceutiques et vétérinaires... afin de créer un cadre de production partagé et loyal au sein du marché commun.



PRODUCTION

Défendre l'acte de production en agriculture.



La question de la surtransposition des normes européennes et de ses conséquences sur la compétitivité des exploitations agricoles est un chantier qui peine à trouver une réalisation concrète dans la construction de nos politiques publiques. Les surtranspositions auxquelles sont soumis les agriculteurs de manière de plus en plus forte et récurrente (taxes franco-françaises, suppressions ou limitations d'outils de production, protection excessive de certaines espèces animales...), traduisent avant tout la prise en compte, par le pouvoir exécutif ou par le pouvoir législatif, des préoccupations fortes de nos concitoyens qui entrent parfois en

contradiction avec l'objectif de développement d'une activité de production. Il y a urgence à agir pour alléger ce fardeau normatif, qui mine la compétitivité des exploitations et qui depuis 20 ans, a contribué à doubler nos importations alimentaires (20 % au total), avec un taux de dépendance pouvant dépasser les 50 % selon les filières ! L'objectif du prochain quinquennat doit être d'assurer une stabilité règlementaire pour donner de la visibilité aux opérateurs économiques et permettre l'investissement, notamment dans les facteurs de production vitaux comme l'eau ou bien encore la lutte contre les dégâts occasionnés par la faune sauvage.

Il y a urgence à agir pour alléger le fardeau normatif qui détruit la compétitivité de l'agriculture.



Porter un coup d'arrêt à toutes les surtranspositions franco-françaises

qui minent la compétitivité du secteur agricole, avec obligation, en amont de tout projet réglementaire ou législatif touchant le secteur agricole et alimentaire (utilisation des intrants, aménagement du territoire, bien-être animal...), de fournir une étude d'impact économique, social, environnemental et comparatif au niveau européen, permettant entre autre de discuter de la pertinence des objectifs visés et du calendrier envisagé. Le principe du « pas d'interdictions sans solutions » doit avant tout prévaloir dans les décisions publiques.

06

Afficher une politique ambitieuse de sécurisation des ressources en eau et en faveur de l'irrigation durable

qui relance massivement les projets de mobilisation et de stockage d'eau dans les territoires, qui sécurise la consommation d'eau dans les élevages, qui mette en cohérence les politiques publiques et les moyens financiers utiles, tant aux niveaux européen que français, et qui permette un renforcement des travaux de recherche sur la résilience de l'agriculture face au changement climatique.

07

Assumer une politique forte de lutte contre les dégâts et la prédation occasionnés par la faune sauvage

en réduisant drastiquement, au moyen d'une « boîte à outils » efficace et sous une obligation de résultat, les surfaces agricoles détruites par le grand gibier, et en octroyant un droit permanent de défense des troupeaux aux éleveurs des territoires prédatés (loups, lynx, ours...) parallèlement à la mise en place des plans de régulation des prédateurs bâtis en étroite concertation avec les acteurs locaux pour limiter au maximum les attaques.



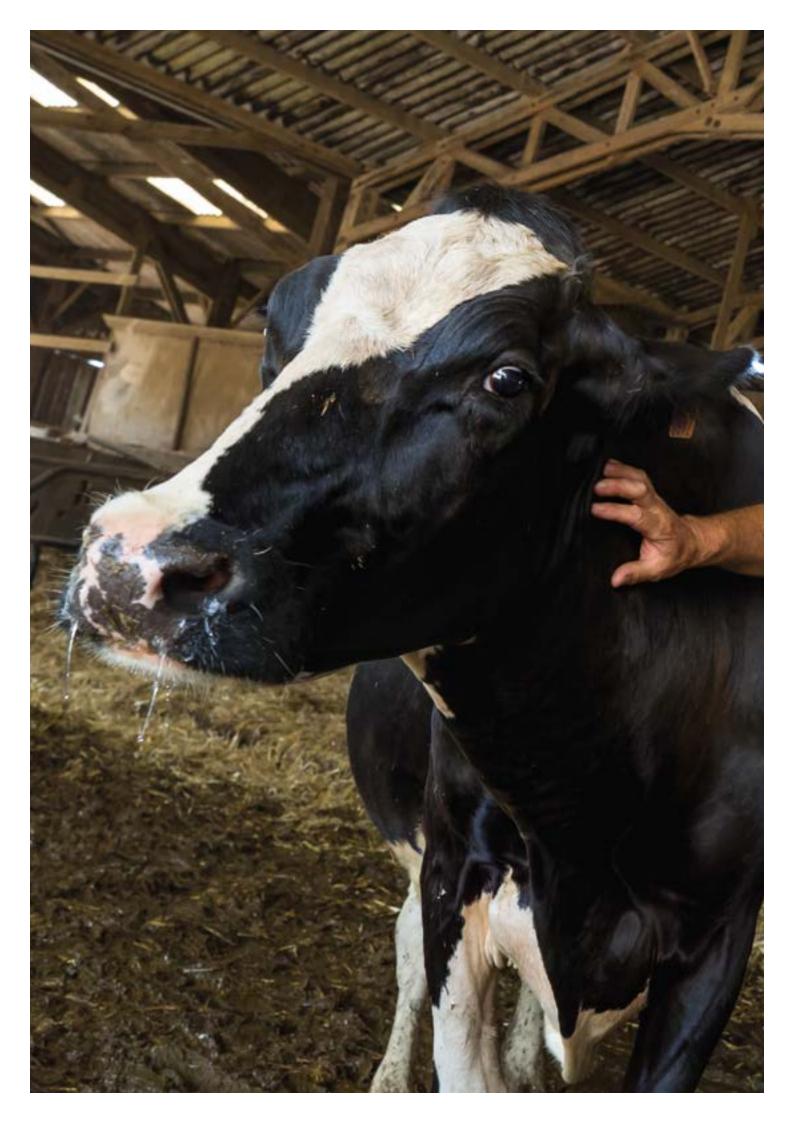
Protéger et soutenir la production agricole dans les DOM par des mesures spécifiques adaptées aux réalités de ces territoires

en luttant contre les distorsions de concurrence, toutes filières confondues, et en maintenant le budget du POSEI à un niveau permettant un soutien efficace pour pérenniser l'activité et engager l'investissement. La capacité à produire des DOM doit être accompagnée par une priorité donnée à un usage agricole des terres : il en va de la compétitivité des productions et du revenu des agriculteurs de ces territoires. La transition agro-écologique des DOM ne pourra être une réalité qu'en préservant au maximum l'acte de production avec un dispositif de gestion des risques efficace, à même d'assurer la pérennité des exploitations. La refonte du système actuel doit être pensée pour tous les territoires français, métropolitains et ultramarins.











RÉMUNÉRATION

Rémunérer les femmes et les hommes qui s'engagent en agriculture.



Redonner de la visibilité économique pour se projeter et reconnaître le travail des agriculteurs.

Nul ne peut concevoir l'attractivité des métiers agricoles sans assurer des perspectives économiques durables aux femmes et hommes qui font vivre l'agriculture au quotidien. Alors que les résultats courants avant impôt (RCAI) des entreprises agricoles sur 10 ans s'établissent à 29 500 euros rapportés à l'actif non salarié, et que certaines filières, comme l'élevage bovin, comptent une personne sur quatre sous le seuil de pauvreté, la question du revenu agricole demeure centrale pour continuer à investir dans de nouveaux projets en agriculture. Si les récentes lois EGALIM 1 et EGALIM 2 formulent une réponse ambitieuse de rééquilibrage des rapports de force commerciaux au profit des producteurs, les pouvoirs publics doivent continuer à agir avec urgence sur deux volets : s'assurer du bon partage de valeur au sein de la chaine alimentaire et

desserrer durablement les carcans qui affectent les facteurs de production en agriculture et freinent nombre de projets. Sur ce dernier point, la direction générale du Trésor estime que 70 % de l'érosion de l'excédent commercial agricole s'explique par un effet de compétitivité négatif qui trouve principalement sa source dans des niveaux de charges plus élevés en France que dans les autres pays européens et une nette tendance à la surrèglementation. Le prochain quinquennat doit avoir pour objectif de permettre aux agriculteurs de reconquérir la valeur ajoutée créée sur leurs productions, toutes filières confondues, afin de redonner à ce secteur essentiel la visibilité économique nécessaire pour se projeter et enfin reconnaitre, à sa juste valeur, le travail des agriculteurs au service de la Nation.



Mettre en application la totalité des mesures des lois EGAlim 1 et EGAlim 2 et veiller au strict respect des règles votées

notamment celles relatives à la prise en compte des indicateurs de coûts de production dans les contrats agricoles, ainsi qu'à la transparence sur les marges de chaque maillon, à la prolongation du dispositif expérimental de Seuil de Revente à Perte (SRP) et à l'encadrement des promotions. Ces lois devront être complétées par un rééquilibrage, au sein du droit de la concurrence, du rapport de force entre les acteurs économiques en protégeant mieux les agriculteurs par une application plus stricte du contrôle des concentrations et en rouvrant les critères d'appréciation des abus de position dominante pour favoriser des négociations commerciales plus équilibrées.

10

Bâtir des stratégies nationales ambitieuses pour les filières agricoles les plus fragilisées

par l'import ou la décapitalisation notamment dans le secteur de l'élevage via des plans nationaux spécifiques, sur le modèle du plan « protéines végétales ».

11

Baisser les taxes de production en agriculture

en portant notamment à 50 % l'abattement forfaitaire dont bénéficient actuellement les terres agricoles pour le calcul de la taxe sur le foncier non-bâti, qui grève fortement la trésorerie des exploitations agricoles. Par ailleurs, l'énergie est un poste de charge majeur en agriculture. Au-delà de l'indispensable maintien des soutiens actuels au Gazole Non Routier (GNR), la hausse du coût de l'électricité nécessite un accompagnement par une réduction de la TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité).



Gagner la bataille de l'emploi en agriculture

en améliorant le dispositif d'exonérations sociales et fiscales relatif aux heures supplémentaires, en pérennisant la dégressivité de l'allègement de charges patronales « TO-DE » (à 1,25 SMIC) pour les employeurs de travailleurs saisonniers, et en créant un « contrat d'insertion en milieu rural » qui permette d'encourager le retour à l'emploi et décloisonne l'accès aux dispositifs d'insertion (santé, logement, formation et d'assistance sociale : crèches, transports...) par une coordination locale.

13

Assumer une politique de gestion des risques ambitieuse en agriculture

en instaurant les conditions favorables au développement de l'assurance récolte et en soutenant un mécanisme ouvert à tous les agriculteurs traduisant l'expression de la solidarité nationale. De plus, il convient d'appliquer la totalité du dispositif « Omnibus » pour toutes les productions par un subventionnement à hauteur de 70 % de la prime d'assurance pour un contrat à la nature de culture bénéficiant d'une franchise de 20 %. Parallèlement, il s'agit de mieux proportionner les plafonds de la Déduction pour épargne de précaution (DEP) à la taille des entreprises agricoles et à l'ampleur des aléas économiques et climatiques.

14

Permettre aux agriculteurs de cotiser au plus près de la réalité de leurs revenus

en autorisant le calcul des cotisations sociales sur l'année N, sans remettre en cause l'assiette triennale de droit commun. La démarche conduite pour l'impôt avec la mise en place du prélèvement à la source doit être transposée à l'assiette des cotisations sociales. Parallèlement, cette réforme doit permettre de faire converger les assiettes des cotisations et celles applicables en matière de CSG/CRDS.





TRANSITION

Soutenir l'action des agriculteurs dans la transition agroécologique.



Une planète plus chaude de + 1,5°C et jusqu'à + 7°C entre 1990 et 2100... Face à la trajectoire alarmante modélisée par le GIEC, et aux conséquences directes du réchauffement climatique subjes par les agriculteurs ces dernières années, c'est l'ensemble des grands équilibres alimentaires mondiaux qui se voit totalement bouleversé. Si l'agriculture est trop souvent désignée comme l'une des causes du réchauffement climatique mondial, elle porte surtout une grande partie de la solution pour contenir la hausse de température dans des limites acceptables, c'est-à-dire un maximum de + 1,5° en 60 ans. C'est même le seul secteur économique capable de stopper, à l'échelle mondiale comme nationale, l'augmentation de CO, dans l'atmosphère en augmentant, chaque année, la quantité de carbone contenue dans les sols cultivés de 0,4 %.

Marcher pour le climat doit être avant tout marcher pour l'agriculture ! Face à cette urgence climatique, les agriculteurs français sont prêts à aller plus vite, plus loin, plus fort, et prendre toute leur part au combat. Ce mouvement qui embarque l'ensemble des agriculteurs français doit être amplifié, car créateur d'opportunités de développement.

Marcher pour le climat, c'est avant tout marcher pour l'agriculture.

À condition de respecter l'impératif du temps long agricole, qui préserve les équilibres économiques des exploitations, et de permettre l'accompagnement généralisé des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques agroécologiques. Ainsi, un effort considérable devra être déployé les prochaines années pour accélérer la captation du carbone dans les sols, la protection de la biodiversité, le développement massif des énergies renouvelables ou bien encore la nécessité de faire de la France le champion mondial de la bioéconomie. Pour rappel, en 2050, l'Europe devra être le premier continent neutre en carbone et la France se devra d'être. via son agriculture et sa production massive de biomasse, la nation qui lui permettra de relever ce défi. 2050, c'est moins de 30 récoltes... le temps d'une génération agricole.



Accélérer la transition « bas carbone » de l'agriculture

en étendant le financement public d'un diagnostic carbone à toutes les exploitations agricoles d'ici 2025, en encourageant fiscalement (crédit d'impôt, exonération des plus-values...) le renouvellement des agroéquipements vers le « bas carbone », favorisant la protection et la vie des sols, la préservation de la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau, la diminution des intrants ou bien encore la limitation de la consommation de carburants.

16

Mettre en place une trajectoire de substitution à l'emploi du GNR en agriculture

pour atteindre un mix énergétique d'origine renouvelable à hauteur de 25 % à l'horizon 2030, sous la condition impérative que le coût de ces énergies alternatives n'alourdisse pas les charges des exploitations et ne vienne pas grever leur compétitivité; cette trajectoire doit donc, à minima, se réaliser à iso-fiscalité pour le secteur agricole.

17

Accompagner les investissements et le conseil aux agriculteurs vers des pratiques agroécologiques

en débloquant un fonds spécifique doté de 500 millions d'euros par an sur 5 ans permettant d'accompagner massivement la transition vers les pratiques agronomiques, zootechniques, numériques et technologiques innovantes.



Inciter les entreprises françaises à relocaliser leur compensation carbone dans l'agriculture française

en mettant en place un crédit d'impôt pour celles qui font le choix de compenser leurs émissions par du carbone labellisé selon les critères stricts et contrôlés par le ministère de la Transition écologique ou bien en actions visant à valoriser, via la mise en place de prestations pour services environnementaux (PSE), l'ensemble des externalités positives induites par les pratiques agricoles favorables au climat, à la biodiversité et, de façon plus globale, à l'environnement (eau, air, sol).

19

Faire de l'agriculture le premier fournisseur d'énergie renouvelable en 2030, en détaxant les biocarburants d'origine France

en réorientant le déploiement du solaire sur les bâtiments agricoles (44 millions de m²) et en définissant un cadre sur l'agrivoltaïsme permettant la synergie entre production agricole et d'énergie, en garantissant un développement harmonieux de la méthanisation en lien avec les territoires et en garantissant des tarifs de rachat suffisamment incitatifs et de long terme pour permettre les investissements du secteur agricole.

20

Retrouver le goût d'innover en agriculture

en structurant le continuum public-privé pour répondre aux enjeux de la transition agroécologique, en consolidant les outils de recherche collectifs, en sécurisant un cadre juridique en faveur des nouvelles techniques de sélection variétale (New Breeding Technologies), en protégeant les actifs numériques des agriculteurs, en élargissant le dispositif « France Expérimentation » pour instituer un droit à l'expérimentation qui permette ensuite de statuer sur la pertinence ou le risque de la diffusion d'une innovation et en permettant une extension du crédit d'impôt recherche aux adhérents d'un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).









ALIMENTATION

Permettre à tous l'accès à une alimentation française de qualité.



Au cours de la crise de la Covid-19, l'agriculture s'est vue projetée au cœur de l'attention de tous et l'alimentation est redevenue un enjeu central des politiques publiques. Le prochain quinquennat doit permettre de conserver ce cap pour privilégier une alimentation d'origine France et de proximité, première condition à la reconquête de notre souveraineté intérieure par le dynamisme de son marché. Si la montée en gamme de l'agriculture française est un fait indéniable depuis de nombreuses années, se posent néanmoins des limites de la présence de notre agriculture sur tous les segments de marché, notamment sur les produits d'entrée de gamme pour lesquels la concurrence internationale fait rage. Produire une alimentation de qualité pour tous est un engagement qui a un coût et qui mérite d'être accompagné dans les actes d'achat des Français, de tous les Français, avec le soutien total des transformateurs, des distributeurs et des restaurateurs. Mieux informer les consommateurs sur l'origine des produits, permettre à tous les Français

de manger français quel que soit leur pouvoir d'achat, inciter les collectivités locales et les acteurs publics qui gèrent la restauration collective (écoles, hôpitaux, prisons...) à s'approvisionner principalement en produits français et locaux, sont autant d'actions qui devront marquer les décisions publiques ces prochaines années. Soutenir l'engagement des agriculteurs, c'est avant tout récompenser, par l'acte d'achat de chaque Français, la qualité, la durabilité et le savoir-faire des produits alimentaires d'origine France. Or, un tel soutien ne peut s'envisager sans la mise en œuvre de politiques fortes, attendues dans le prochain quinquennat.

Permettre à tous nos concitoyens de manger français quel que soit leur pouvoir d'achat.



Favoriser l'origine France dans la commande publique

avec une augmentation du budget alloué au coût du repas en restauration collective, permettant l'implication de l'ensemble des acteurs dans la montée en gamme des repas servis, en lien avec l'atteinte des objectifs de la loi EGAlim.

22

Accélérer la relocalisation de notre alimentation grâce aux PAT

en simplifiant les dossiers et en favorisant le dialogue local avec la profession agricole, par un renforcement de la communication entre les maillons. L'implication collective est nécessaire à la réussite des objectifs propres au PAT.

23

Créer un dispositif de chèque alimentaire pour les foyers les plus modestes

dans le but de répondre à l'urgence sociale aggravée par la crise sanitaire ; il s'agit de permettre un accès à une alimentation de qualité, en quantité suffisante, pour les populations vulnérables tout en participant à la relance économique pour la filière agricole et alimentaire.

24

Faire de l'éducation à l'alimentation un enjeu prioritaire de l'enseignement

primaire et secondaire en introduisant de manière obligatoire un module d'éducation à l'alimentation et à la gastronomie dans les programmes d'enseignement.













ATTRACTIVITÉ

Donner envie de bâtir des projets en agriculture.



L'enjeu du renouvellement démographique agricole, avec une moitié des paysans qui partira à la retraite d'ici 10 ans, est tel qu'on ne peut envisager de renouveler les générations sans mettre au cœur de nos enjeux nationaux la nécessaire attractivité des métiers agricoles. Celle-ci doit être assurée par des mesures adaptées, qui proposent, dès le plus jeune âge, des parcours d'orientation vers l'installation ou, pour les plus âgés, ouvre des possibilités de reconversions professionnelles. Cet effort de pédagogie auprès des futurs agricultrices et agriculteurs devra aussi s'accompagner d'une politique ambi-

La moitié des paysans partira à la retraite d'ici 10 ans, rendre attractifs nos métiers doit être une priorité.

tieuse capable de lever les contraintes qui pèsent sur les porteurs de projets, qu'ils soient issus ou non du milieu agricole, et faire cheminer chacun, par une formation initiale rénovée ainsi qu'une formation continue tout au long de leur carrière pour toujours mieux s'adapter aux exigences du métier. En premier lieu, il convient de donner aux agriculteurs de tous les territoires les moyens de réaliser leur projet en mobilisant toutes les ressources à disposition, à commencer par la protection et l'accessibilité au foncier ou bien encore la possibilité de se couvrir face aux aléas climatiques ou crises de marché. Si l'envie de bâtir un projet agricole est une chose à stimuler et à faciliter, avec la capacité de vivre correctement de son métier qui en découle nécessairement, doit aussi être envisagée la fin de carrière. Les départs d'agriculteurs, doivent être synonymes de transmissions d'exploitations réussies, mais aussi de pensions de retraites dignes des engagements d'une vie des paysans au service de l'alimentation des Français.



Promouvoir une orientation choisie au sein de l'Education Nationale pour rendre plus attractif l'enseignement agricole aux yeux des jeunes, de leurs parents et des prescripteurs de l'orientation

en permettant notamment l'installation d'antennes de lycées agricoles dans les grandes métropoles, et simplifier l'accès aux établissements de l'Education nationale aux professionnels du secteur agricole.

26

Encourager la formation des agriculteurs et de leurs salariés

en renforçant le rôle des branches professionnelles dans le pilotage de la formation professionnelle continue, en redéfinissant le rôle de France Compétences, notamment vis-à-vis des politiques de certifications ainsi que le pilotage du compte personnel de formation (CPF) dont le fonctionnement actuel ne permet pas de répondre aux ambitions du secteur agricole.

27

Faciliter la transmission des exploitations agricoles pour accompagner le renouvellement des générations

en encourageant le portage du foncier par un allègement de la fiscalité pesant sur le bailleur louant à un nouvel installé (flat-tax, exonération d'IFI...) et en attirant les capitaux extérieurs par une garantie de la BPI offerte aux apports minoritaires en capital social dans les sociétés d'exploitation.

28

Engager une réforme d'ampleur de la politique foncière

afin d'améliorer l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs, qui encourage les propriétaires à mettre en location leurs terres à des agriculteurs professionnels. Cela passe aussi par une amélioration de la politique des structures, une modernisation du statut du fermage et la mise en place d'une véritable protection des terres agricoles, notamment en améliorant le régime de la compensation agricole collective et sa mise en œuvre effective pour limiter la perte d'espaces agricoles.





Garantir aux retraités agricoles d'être traités comme tous les Français

par une harmonisation des règles de calcul du minimum de retraite agricole avec celles du minimum contributif (retraite minimum des salariés) et par une réforme systémique des retraites donnant des droits identiques à tous (calcul sur les 25 meilleures années, minima financés par la solidarité nationale...). Parallèlement mettre en place un dispositif de départ anticipé (aide au relai) pour les exploitants qui terminent leur carrière en mauvaise situation physique, morale ou financière et transmettent à un jeune agriculteur.

30

Engager les décideurs publics à affirmer la vocation productive des territoires ruraux

en facilitant et accompagnant les projets économiques des agriculteurs et des entrepreneurs ruraux, créateurs de valeur non délocalisable, d'emplois et de dynamisme économique et social dans les communautés rurales, et en facilitant le vivre ensemble qu'exige la réalisation d'activités économiques au côté des autres utilisations des territoires ruraux, notamment en limitant les recours abusifs visant les projets économiques des territoires, particulièrement agricoles.



FNSEA

11, rue de la Baume 75008 PARIS www.fnsea.fr/elections-2022/

Photos:

FDSEA 77 (page 9), Cécile Muzard Photographe (page 6, 7, 14 et 27).



Fondée en 1946, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), premier syndicat agricole français, rassemble l'ensemble des productions de toutes les régions. Avec 31 associations spécialisées (blé, porc, lavande, cheval...), et près de 212 000 adhérents, la FNSEA s'engage au quotidien auprès des femmes et des hommes qui ont le goût d'entreprendre en agriculture pour des territoires vivants et dynamiques, quelle que soit la taille de leur exploitation, leur mode de production, leurs signes de qualité ou circuits de commercialisation.

www.fnsea.fr/elections-2022/